

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU
BASSIN HOULLER**

Séance plénière du mardi 22 septembre 2015

Délibération n° 02-2015

**Validation du projet de SAGE Bassin Houiller
(avant consultations)**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le mardi 22 septembre 2015 à 10h00, à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, sous la présidence de Monsieur MARTIN, Président de la CLE du SAGE Bassin Houiller, Maire de COCHEREN.

Convocations envoyées par courrier le 26 juin 2015 et par voie électronique le 17 juillet 2015.

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 20 + 1 (arrivée de Monsieur MULLER de l'ONEMA à 10h35, en cours de séance)

Nombre de membres ayant donné mandat : 7

Etaient présents ou représentés :

Collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux (collège I):

Jean-Bernard MARTIN – Président de la CLE, représentant le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

Gaston ADIER, Vice-Président de la CLE, Maire de CARLING

Marcel KARPP, Vice-Président de la CLE, conseiller municipal de HOMBOUT-HAUT

Jean-Jacques BALLEVRE, Membre du bureau, Maire d'ALTVILLER

Denis CISEL, conseiller municipal de SEINGBOUSE

Hervé DEFLANDRE - Représentant d'ENERGIS à SAINT-AVOLD

Jean-Jacques GRIMMER – Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn

Jean-Claude HEHN - Représentant la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Vincent LAUER, adjoint au Maire de FAREBERSVILLER

Christian SCHECK -Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst

Dominique STEICHEN, Maire de VALMONT

Jean-Luc WOZNIAC, Maire de CREUTZWALD

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (collège II):

Jean-Baptiste LUSSON, Vice-Président de la CLE – Représentant le Groupement pour l'Etude et la Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)

Nicole HOERNER, Membre du bureau - Représentant l'UFC « Que Choisir » de Moselle-Est

Damien AUMAITRE – Représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN)

Jean-Paul BECKER – Représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Moselle
Bernard FISCHER - Représentant la Chambre d'Agriculture de la Moselle
Anne PEDON-FLESCHE - Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
Marcel PHILIPPON – Représentant la Fédération de la Moselle de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Jean-François TONNELIER – Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (collège III):

Armand BELLOT, représentant le Préfet coordonnateur de Bassin
Robert NIEDERLANDER, représentant le Préfet de la Moselle
Valérie ANTOINE-POTIER, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
Julien BACARI, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Lorraine
Armand BELLOT, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement
Patrice MULLER, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Claire ŒIL DE SALEYS, représentant le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Régis STENGER, représentant l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Etaiént excusés :

Raymond MAREK, Membre du bureau - Représentant le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten (collège I)
Pierre BLANCHARD - Représentant le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (collège I)
Joëlle BOROWSKI - Représentant le Conseil Régional (collège I)
Eric LAHAYE – Représentant la Fédération Professionnelle des entreprises de l'eau (collège II)
Jean MEKETYN, Maire de MACHEREN (collège I)
Roland RAUSCH, Maire de BETTING (collège I)
Gilbert SCHUH - Représentant le Conseil départemental de la Moselle (collège I)

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2010-2015 approuvé par arrêté préfectoral le 27 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2008, délimitant le périmètre du SAGE Bassin Houiller ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015, modifiant l'arrêté préfectoral 2015-DLP-BUPE-111 du 3 mars 2015 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 9 JUIN 2015

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 27

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOPTE

le procès verbal de la CLE du 9 juin 2015, tel qu'adressé avec la convocation.

Arrivée de Monsieur MULLER (Collège III) à 10h35.

APPROBATIONS DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENQUETE DU SAGE

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau des milieux aquatiques (PAGD)

Après une rapide présentation des pièces du dossier d'enquête publique joint à la convocation, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur le texte proposé à chaque chapitre et à chaque prescription du PAGD. Les demandes de modifications acceptées par la CLE sont portées au compte-rendu de la réunion. Il est procédé au vote sur la totalité du PAGD.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 28

Nombre de votes pour : 28

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOPTE

le PAGD du SAGE Bassin Houiller, sous réserve de la prise en compte des remarques approuvées par la CLE en séance.

Règlement du SAGE Bassin Houiller

Les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur le texte proposé à chaque règle et sur l'ensemble du règlement. Les demandes de modifications acceptées par la CLE sont portées au compte-rendu de la réunion. Il est procédé au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 28

Nombre de votes pour : 28

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOPTE

le règlement du SAGE Bassin Houiller, sous réserve de la prise en compte des remarques approuvées par la CLE en séance.

Rapport environnemental et ses annexes

Les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur les textes proposés. Les demandes de modifications acceptées par la CLE sont portées au compte-rendu de la réunion. Il est procédé au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 28

Nombre de votes pour : 28

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOPTE

le rapport environnemental du SAGE Bassin Houiller et ses annexes, sous réserve de la prise en compte des remarques approuvées par la CLE en séance.

Rapport de présentation et Note sur les textes régissant l'enquête publique

Les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur ces 2 documents du dossier d'enquête publique. Les demandes de modifications acceptées par la CLE sont portées au compte-rendu de la réunion. Il est procédé au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 28

Nombre de votes pour : 28

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

ADOpte

le rapport de présentation et la note sur les textes régissant l'enquête publique, sous réserve de la prise en compte des remarques approuvées par la CLE en séance.

Fait à COCHEREN, le 28 septembre 2015

Le Président de la CLE



Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN